

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 14 août 2023 à 18 h 30  
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétéreaultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Madame Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics  
Madame Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Richard GAGNON, chef de la division Bureau d'expertise technique  
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Josée DESLONGCHAMPS, commandante du poste de quartier 48

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Environ 18 personnes.

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance ouverte à 18 h 36.

Madame Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

---

**Signature du livre d'or**

Monsieur Pierre Lessard-Blais, appuyé des membres du conseil, rend hommage à la poétesse Nelly Desmarais qui a remporté le prix Émile-Nelligan pour son recueil Marche à voix basse. Monsieur Lessard-Blais souligne qu'il s'agit du plus prestigieux prix de poésie au Québec. Il se dit très fier de la communauté littéraire de l'arrondissement et félicite madame Desmarais pour son succès en l'invitant à signer le livre d'or.

---

**Période de questions du public.**

La période de questions débute à 18 h 45.

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Yoland Bergeron     | Le citoyen se dit préoccupé de l'état de la rue Notre-Dame Est de son quartier. Il aimerait savoir à qui doit-il s'adresser pour une demande de reconstruction.  |
| Robert Landry       | Le citoyen signale le non-respect du règlement de stationnement dans son secteur. Il sollicite une présence plus active des agents de stationnement.   |
| Philippe Tétéreault | Le citoyen, membre de l'Association mobilité active Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, demande de modifier la signalisation sur les avenues Jeanne-d'Arc, d'Orléans et Bourbonnière afin d'offrir la priorité aux cyclistes, puisque la piste cyclable est en retrait et cela peut être confus pour les conducteurs. De plus, le citoyen soulève un problème de signalisation sur la rue Alphonse-D.-Roy |

Alain Soulière	Le citoyen demande le déneigement des deux sentiers médians au parc Liébert afin de faciliter les déplacements des usagers à travers le parc pendant l'hiver.
Yvon Houle	Le citoyen demande un meilleur entretien du gazon au parc Liébert.
Oliver Guerrero	Le citoyen aimerait savoir quelle est l'intention de l'arrondissement par rapport au jardin communautaire Cabrini, annexe, parce qu'il a entendu des rumeurs d'une éventuelle fermeture.
Josée Desmeules	La citoyenne est préoccupée par la coupe d'arbres dans l'arrondissement et déplore la décision de la STM d'abattre une centaine d'arbres sur la rue Pie-IX. Elle aimerait savoir depuis quand l'arrondissement a été informé de ce projet et si la STM aura besoin d'un permis pour la coupe d'arbres. De plus, elle tient à souligner qu'un arbre mature doit être remplacé par 20 à 50 jeunes arbres.
Judith Noël Gagnon	La citoyenne dépose une pétition signée par plus de 375 personnes qui habitent à proximité du refuge l'Étape sur la rue De Chambly. Elle demande si l'arrondissement a un plan de relocalisation du refuge et aimerait être rassurée que le bail du refuge ne sera pas renouvelé après le printemps 2024. <b>Dépôt de document.</b>
Anisette Mingot	La citoyenne aimerait savoir si l'arrondissement a un plan d'action quant aux campements improvisés.
Jacques Auger	Le citoyen déplore la présence des itinérants devant sa résidence. Il aimerait savoir quelles sont les actions de l'arrondissement pour remédier la situation.
Gratien Léveillé	Le citoyen demande si les travaux prévus avant la pandémie sur la rue Mercier seront réalisés.
Yvon Charest	Le citoyen est préoccupé de l'état des pistes cyclables sur l'avenue Souigny et la rue Dickson. Il souhaite savoir quels sont les plans de l'arrondissement pour améliorer la situation.
Jean-Emmanuel Bouchard	Le citoyen aimerait avoir un suivi sur le projet de la piste cyclable sur la rue Hochelaga, annoncé dans la Vision vélo 2023-2027.
Alain Bourgault	Le citoyen signale l'état déplorable du trottoir sur le boulevard Pie-IX, entre la rue Ontario Est et station de métro Pie-IX. Aussi, il se plaint que l'éclairage des rues est déficient pendant l'été, lorsque les arbres sont feuillus.

#### Questions reçues par internet.

Monsieur Pierre-Paul Savignac, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, fait la lecture des questions reçues.

Simon Fleurent	Le citoyen est inquiet que des camions de 53 pieds passent quotidiennement sur la rue Mercier, une artère interdite pour eux. Il aimerait savoir si cette situation sera prise au sérieux rapidement, parce qu'elle met en danger quotidiennement les résidents et plus spécifiquement les élèves des écoles situées dans ce secteur.
Suzanne Bélanger	La citoyenne aimerait connaître la raison pour laquelle les bancs retirés du parc Beauclerk n'ont pas été remplacés.
Long Vu	Le citoyen fait partie du groupe de parents de l'école Saint-Fabien qui ont déposé une pétition au conseil d'arrondissement de 5 juin dernier. Il aimerait savoir quels sont les efforts de l'arrondissement pour améliorer la sécurité et le transport actif autour de l'école et son annexe.
Francis Lacoste	Le citoyen aimerait être informé des projets de restauration et d'amélioration au parc Hochelaga.
Béatrice P	La citoyenne aimerait savoir quels sont les plans de l'arrondissement pour sécuriser et apaiser la circulation sur l'avenue Haig, entre Hochelaga et Sherbrooke et faire respecter les interdictions de passage des camions. Aussi, elle demande si le sens unique de l'avenue pourrait être envisagé.
Elisabeth Greene	La citoyenne demande si tous les membres du conseil d'arrondissement interviennent auprès de la ville centre et ses fonctionnaires, afin d'appuyer les demandes de leurs citoyens et citoyennes pour empêcher la réalisation du projet de prolongement des boulevards Assomption et Souigny.
Nickolas Gagnon	Le citoyen signale qu'il y a une absence de marquage devant le 8000, rue Tellier. Selon lui, ceci oblige les gens à commettre une infraction routière et de circuler

dans la rue à contresens à vélo. Il aimerait savoir pourquoi le marquage a été fait de cette façon et quand il sera rectifié.

Frédéric Trempe Le citoyen aimerait savoir si la circulation à vélo est permise sur la voie piétonnière longeant le fleuve dans le parc de la Promenade-Bellerive. Si c'est le cas, il veut savoir pourquoi ce n'est pas identifié.

Steve Middleton Le citoyen aimerait savoir depuis quand l'arrondissement est au courant de la décision de la STM de couper une centaine d'arbres sur le boulevard Pie-IX. De plus, il demande si l'émission d'un permis pour la coupe d'arbres est requise. Si c'est le cas, il veut savoir si c'est la Ville-centre ou l'arrondissement MHM qui en fera l'émission.

Chloé Larouche La citoyenne est touchée par l'annonce de la coupe de 100 arbres matures sur le boulevard Pie-IX. Elle demande quel serait le coût supplémentaire de faire les travaux d'élargissement de trottoirs en empiétant sur la voie publique (une voie de circulation) à la place du massacre annoncé.

Marie-Claude Desmarais La citoyenne aimerait savoir s'il existait des emplacements sécuritaires où les vélos peuvent être laissés sans crainte de se les faire voler et ce qui est fait par la Ville pour prévenir les vols de vélos. Aussi, elle demande si la Ville fait des enquêtes sur ces vols.

La période de question se termine à 20 h 26.

---

#### **CA23 27 0201**

##### **Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2023.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2023. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

#### **CA23 27 0202**

##### **Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2023.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2023. Il est 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

---

#### **CA23 27 0203**

##### **Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement tel que proposé.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Alba Zuniga Ramos

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

D'amender la proposition initiale en ajoutant le point suivant à l'ordre du jour :

**70.03** Motion demandant de reconsidérer la décision de la Société de transport de Montréal de couper une centaine d'arbres matures à l'Est du boulevard Pie-IX.

**L'AMENDEMENT EST MIS AUX VOIX**

**Votent en faveur:** Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

**Votent contre:** Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL

La secrétaire d'arrondissement substitut demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS se prévaut de son droit de vote et vote contre cet amendement.

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

La proposition initiale est adoptée tel que proposé.

10.05

---

**Déclarations des membres du conseil.**

Monsieur Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétréaultville, souligne le festival Fierté Montréal 2023. Il mentionne plusieurs activités culturelles et communautaires organisées à cette occasion et souligne la présence de quelques collègues lors du défilé de la Fierté dimanche dernier. De plus, il félicite la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et les maisons de la culture Mercier et Maisonneuve pour la programmation estivale culturelle intéressante et variée. Enfin, le conseiller annonce la présentation de la motion pour la réfection de la chaussée sur la rue Notre-Dame Est.

Madame Alia Hassan-Cournol, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, présente la programmation culturelle pour l'automne 2023. Elle invite les citoyens et les citoyennes à participer aux événements et activités planifiés et remercie l'équipe de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social pour leur excellent travail. De plus, la conseillère souligne la programmation culturelle de l'été de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve et de l'Association des commerçants de Tétréaultville.

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, souligne le grand succès du festival Fierté Montréal et félicite les organisateurs. Le conseiller mentionne le projet de prolongement du service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX vers la rue Notre-Dame Est qui suscite un vif intérêt de la part de nombreux citoyens et citoyennes. À cette occasion et pour répondre aux questions, monsieur Caldwell invite tout le monde à la séance d'information qui sera organisée par la Société de transport de Montréal le mercredi 16 août prochain. De plus, il invite les citoyens et citoyennes à la vente de trottoir annuelle sur la rue Ontario Est, qui aura lieu du 24 au 27 août prochain et remercie les employés de la Ville et les organismes partenaires pour la réalisation du projet de piétonisation de la rue Ontario Est de cette année. Enfin, le conseiller invite tout le monde à l'inauguration du chalet de parc Saint-Aloysius le samedi 26 août prochain.

Madame Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, tient à développer davantage la motion demandant de reconsidérer la décision de la Société de transport de Montréal à couper une centaine d'arbres matures sur boulevard Pie-IX. De plus, cette motion demande non seulement de réévaluer la décision, mais aussi de rendre publics tous les analyses et rapports qui ont mené à cette décision. Madame Zuniga Ramos souligne l'importance de la transparence et du dialogue dans la prise de ce genre de décisions.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, annonce les travaux de construction de dos d'âne et remercie les équipes qui ont fait des efforts financiers pour la réalisation de ces travaux afin de sécuriser les abords des écoles, des CPE et des parcs et installations sportives. À cette occasion, le maire salue l'initiative des parents qui se mobilisent pour la sécurité des écoles.

---

**CA23 27 0204**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2023.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

---

**Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 juillet 2023.**

---

**CA23 27 0205**

**Accorder une contribution financière de 69 600 \$ à l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT), pour l'année 2023, pour la mise en œuvre d'une série d'actions visant à consolider la structure de l'organisme et approuver la convention à cette fin. Affecter une somme de 69 600 \$ aux surplus de l'arrondissement à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT), pour la mise en œuvre d'une série d'actions visant à consolider la structure de l'organisme pour l'année 2023.

D'accorder une contribution financière totale de 69 600 \$.

D'affecter une somme de 69 600 \$ provenant des surplus de l'arrondissement à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Pierre-Paul Savignac, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1239879006

---

**CA23 27 0206**

**Accorder des contributions financières aux deux organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 33 334 \$, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du quartier de Mercier-Est et du quartier Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2023. Approuver les conventions à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 33 334 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité Ville-MTESS et de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du quartier Mercier-Est et du quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour l'année 2023-2024 aux organismes suivants :

Nom de l'organisme	Montant accordé
Solidarité Mercier-Est	16 667 \$
La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	16 667 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1236243008

---

#### CA23 27 0207

**Accorder une contribution financière de 35 307 \$ à l'organisme Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver la convention à cette fin.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité Ville-MTESS, pour l'année 2023-2024.

D'accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 307 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1236243009

---

#### CA23 27 0208

**Attribuer à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) un contrat de 333 858,66 \$, taxes incluses, pour l'excavation pneumatique, la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rue, du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 décembre 2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19894 et autoriser une dépense totale de 333 858,66 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) un contrat de 333 858,66 \$, taxes incluses, pour l'excavation pneumatique, la réparation mineure ou le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rue pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19894.

D'autoriser une dépense totale de 333 858,66 \$, taxes incluses et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de l'entreprise 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public 23-19894.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1239423003

---

**CA23 27 0209**

**Attribuer à Les Pavages Céka inc. un contrat de 499 900,95 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par planage et pavage, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-037-P et autoriser une dépense totale de 524 896 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'attribuer à la firme Les pavages Céka inc. un contrat de 499 900,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par planage et pavage, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-037-P.

D'autoriser une dépense totale de 524 896 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Les pavages Céka inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1232873001

---

**CA23 27 0210**

**Attribuer à Construction MLSR inc. un contrat de 259 400 \$, taxes incluses, pour les travaux de démolition, de construction et de décontamination suivant un sinistre au 4240, rue Ontario Est, conformément aux documents d'appel d'offres public 2023-040-P et autoriser une dépense totale de 346 280 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Construction MLSR inc. un contrat de 259 400 \$, taxes incluses, pour les travaux de démolition, de construction et de décontamination suivant un sinistre au 4240, rue Ontario Est, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-040-P.

D'autoriser une dépense totale de 346 280 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à Construction MLSR inc., les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'évaluer le rendement de la firme Construction MLSR inc., conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1238874002

---

**CA23 27 0211**

**Autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à disposer de mobilier de bureau et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage et à les offrir gratuitement à des organismes partenaires ou à les mettre aux rebuts.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à disposer de mobilier de bureau et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage et à les offrir gratuitement à des organismes partenaires ou à les mettre aux rebuts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1239289001

---

**CA23 27 0212**

**Autoriser la directrice ou le directeur d'arrondissement à signer les engagements reliés à la demande de subvention au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (volet 1) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

Autoriser la directrice ou le directeur d'arrondissement à signer les engagements reliés à la demande de subvention au Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (volet 1) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1230674001

---

**CA23 27 0213**

**Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (RCA22-27002), afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du Centre Pierre-Charbonneau (RCA22-27002-1).**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (RCA22-27002), afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du Centre Pierre-Charbonneau (RCA22-27002-1), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :



D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (RCA22-27002), afin d'ajouter les tarifs de la programmation d'automne du Centre Pierre-Charbonneau (RCA22-27002-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1236024001

---

#### **CA23 27 0214**

**Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement autorisant l'implantation du CPE « Les maisons enjouées » au 8401, rue Sherbrooke Est (RCA02-27015) (RCA02-27015-1), en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1).**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'implantation du CPE « Les maisons enjouées » au 8401, rue Sherbrooke Est (RCA02-27015) (RCA02-27015-1), en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

#### **ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement autorisant l'implantation du CPE « Les maisons enjouées » au 8401, rue Sherbrooke Est (RCA02-27015) (RCA02-27015-1), en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, c. S-4.1.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1237562006

---

#### **CA23 27 0215**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de prévoir sa modification par ordonnance et de modifier certains articles de la section VI - Neige et glace (RCA20-27001-2).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2023;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2023;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (RCA20-27001) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de prévoir sa modification par ordonnance et de modifier certains articles de la section VI - Neige et glace (RCA20-27001-2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1233515002

---

**CA23 27 0216**

**Adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-27010), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation (RCA10-27015) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (RCA22-27002) afin d'optimiser les processus d'approbation et d'autorisation réglementaire (RCA23-27003).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2023;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé et adopté le 5 juillet 2023;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU la tenue, le 26 juillet 2023, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-27010), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation (RCA10-27015) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (RCA22-27002) afin d'optimiser les processus d'approbation et d'autorisation réglementaire (RCA23-27003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1239099003

---

**CA23 27 0217**

**Édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques ainsi que la vente d'articles promotionnels, la fermeture de rue et l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture visant à permettre la tenue d'événements sur le domaine public.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe au présent sommaire permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 6).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe au présent sommaire permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 6), des articles promotionnels reliés à ces événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non alcooliques, dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues ou d'entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2023 (partie 6).

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3), l'ordonnance jointe à la présente permettant exceptionnellement l'ouverture du parc St-Donat, du samedi 9 septembre à 13 h au dimanche 10 septembre 2023, à 13 h, pour la tenue de l'événement « Lancement de l'année 2023-2024 » organisé par le 33<sup>e</sup> Groupe Scout St-Donat inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1231526002

---

**CA23 27 0218**

**Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une voie cyclable sur l'avenue Bourbonnière, entre les rues Notre-Dame Est et Sherbrooke Est.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance permettant l'implantation d'une voie cyclable sur l'avenue Bourbonnière, entre les rues Notre-Dame Est et Sherbrooke Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1238409001

---

**CA23 27 0219**

**Édicter une ordonnance pour la mise en sens unique des rues ceinturant les écoles Guillaume-Couture et Edward Murphy.**

En vertu de l'article 23 du Règlement de régie interne (RCA06-27005), le maire divise la proposition en deux propositions distinctes.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

Édicter une ordonnance permettant la mise en sens unique des rues ceinturant l'école Guillaume-Couture. Il s'agit de la rue Du Quesne vers le nord, entre l'avenue de Charette et l'avenue Rodolphe-Mathieu, la rue De Cadillac vers le nord, entre l'avenue De Charette et l'avenue Rodolphe-Mathieu ainsi que l'avenue Rodolphe-Mathieu vers l'est, entre la rue De Cadillac et l'avenue Albani.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1238409002

---

**CA23 27 0220**

**Édicter une ordonnance pour la mise en sens unique des rues ceinturant les écoles Guillaume-Couture et Edward Murphy.**

En vertu de l'article 23 du Règlement de régie interne (RCA06-27005), le maire divise la proposition en deux propositions distinctes.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance permettant la mise en sens unique des rues ceinturant l'école Edward Murphy. Il s'agit de la rue Desautels vers le nord, entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Arcand vers le sud, entre l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Hochelaga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1238409002

---

**CA23 27 0221**

**Édicter une ordonnance afin de prolonger le terre-plein sur la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Arcand.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance afin de prolonger le terre-plein sur la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Arcand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1238409003

---

#### CA23 27 0222

**Édicter une ordonnance visant à interdire le virage en U sur la rue Sherbrooke Est à l'approche de plusieurs intersections et à l'approche est et ouest de la rue Hochelaga, à l'intersection de la rue A.-A.-Desroches.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de virage en U aux endroits suivants : à l'approche est de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection du 4101, rue Sherbrooke Est, à l'approche ouest de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Viau, à l'approche est et ouest de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Desautels, à l'approche ouest de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection du 7846, rue Sherbrooke Est, à l'approche ouest de la rue Sherbrooke Est, à l'intersection de la rue Honoré-Beaugrand, à l'approche est et ouest de la rue Hochelaga et à l'intersection de la rue A.-A.-Desroches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1238409004

---

#### CA23 27 0223

**Édicter une ordonnance modifiant la signalisation à l'intérieur de la zone scolaire ceinturant l'école Sainte-Louise-de-Marillac, annexe, située au 8075, rue Hochelaga.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'édicter une ordonnance modifiant la signalisation à l'intérieur de la zone scolaire ceinturant l'école Sainte-Louise-de-Marillac, annexe, située au 8075, rue Hochelaga, afin de prolonger d'environ 20 mètres la zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin, à l'exception des autobus scolaires.

De déplacer la zone de stationnement de 15 minutes de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin, à l'exception des autobus scolaires, du côté nord de la rue Hochelaga à l'ouest de l'intersection A.-A.-Desroches, sur une distance d'environ 20 mètres.

De modifier la signalisation de stationnement interdit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, excepté pour les autobus scolaires, devant le 8105, rue Hochelaga, pour du stationnement interdit de 9 h à 14 h 30, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin.

D'implanter du stationnement limité à 15 minutes, de 7 h 30 à 9 h et de 14 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, du 20 août au 30 juin devant le 8105, rue Hochelaga.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1238409005

---

#### CA23 27 0224

**Modifier la zone de stationnement réservée aux résidents du secteur 134 Tétreaultville Nord, tel qu'indiqué dans le plan 134-7.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De modifier la zone de stationnement réservée aux résidents du secteur 134 Tétreaultville Nord, tel qu'indiqué dans le plan 134-7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1232448010

---

**CA23 27 0225**

**Accorder une dérogation mineure relative au mode d'implantation prescrit et à la marge latérale minimale du côté gauche pour le bâtiment situé au 2414, rue Nicolet.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure en vue de permettre le mode d'implantation jumelé et une marge latérale gauche jusqu'à 1,5 m pour le bâtiment situé au 2414, rue Nicolet, et ce, malgré les dispositions des articles 6.6 et 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1235092005

---

**CA23 27 0226**

**Accepter la somme de 28 913,80 \$ que le propriétaire du lot projeté 6 414 974, situé sur le côté est de la rue Saint-Donat, doit transmettre à la Ville de Montréal à titre de frais de parcs.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accepter la somme de 28 913,80 \$ que le propriétaire du lot projeté 6 414 974, situé sur le côté est de la rue Saint-Donat, doit transmettre à la Ville de Montréal doit transmettre à la Ville de Montréal conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), à titre de frais de parcs.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1238916001

---

**Dépôt du rapport sur l'exercice de pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de juin 2023.**

60.01

---

**Dépôt du procès-verbal de correction relativement à la correction de la résolution CA23 27 0169.**

60.02

---

**Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question n'est posée.

70.01

**CA23 27 0227**

**Motion demandant la réfection de la chaussée sur la rue Notre-Dame Est.**

ATTENDU que les cycles de gel et de dégel, la densité de la circulation et le passage fréquent de véhicules lourds sont les principales causes de la fragilisation de l'état de la chaussée routière;

ATTENDU que dans le secteur de Mercier-Est, la rue Notre-Dame longe des secteurs résidentiels, commerciaux et des parcs, notamment le parc de la Promenade-Bellerive, mais qu'elle est également un axe important de camionnage en raison de la proximité des activités industrielles et du Port de Montréal;

ATTENDU que, selon une étude de l'arrondissement, plus de 90 % des camions lourds qui traversent Mercier-Est par l'axe de la rue Notre-Dame sont en transit et n'ont aucun arrêt prévu dans le secteur;

ATTENDU que la section Sud de Mercier-Est, où se trouve la rue Notre-Dame, repose sur un sol argileux, ayant pour conséquence de générer des vibrations et d'amplifier les secousses et le bruit lors du passage de véhicules lourds;

ATTENDU que le tronçon de la rue Notre-Dame situé entre la rue St-Donat et l'avenue Gonthier présente des déficiences majeures telles des fissurations importantes et de nombreux nids-de-poule;

ATTENDU que l'auscultation réalisée en septembre 2020 sur la rue Notre-Dame Est, entre la rue St-Donat et l'avenue Gonthier, indique que « l'indice de l'état de la chaussée (PCI) » varie de mauvais à très mauvais, et que « l'indice de rugosité international » varie de moyen à très mauvais;

ATTENDU qu'outre le colmatage de nombreux nids-de-poule, aucune réfection n'a été faite sur ce tronçon depuis la dernière auscultation;

ATTENDU que des travaux palliatifs sont nécessaires afin de remédier à ces dégradations pour assurer la sécurité et la circulation des usagers;

ATTENDU que la combinaison d'une imposante circulation de camion lourd, la faiblesse du sol et la présence d'une route en mauvais état, fait en sorte que les résidents situés à proximité de cet axe voient leur quiétude mise à mal, en raison du bruit et de vibrations;

ATTENDU que, malgré la présence du chantier Louis-Hippolyte Lafontaine, des travaux d'asphaltage sur la rue Notre-Dame Est ont eu lieu en juillet et août 2022 entre l'avenue Haig et la rue des Futailles;

ATTENDU que le deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), indique « qu'un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services »;

ATTENDU que le tronçon de la rue Notre-Dame Est, compris entre la rue St-Donat et l'avenue Gonthier, fait partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal. De ce fait, la réfection de ce tronçon relève de la ville-centre;

ATTENDU qu'en mars 2023, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le programme du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de maintien des infrastructures pour des travaux de rapiéçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1<sup>ère</sup> Avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, axe inclus au réseau artériel;

ATTENDU que la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves s'est engagée à assumer les coûts de réalisation des travaux palliatifs sur la rue Notre-Dame à l'intérieur de son budget du programme décennal d'immobilisations;

Il est proposé par Julien HÉNAULT-RATELLE

appuyé par Alba ZUNIGA RAMOS

Que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) offre au conseil municipal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de planage et revêtement de la rue Notre-Dame Est entre la rue St-Donat et l'avenue Gonthier, et que cette dépense soit assumée à la hauteur de 100 % par la Ville-centre.

---

Un débat s'engage.

---

Monsieur Pierre Lessard-Blais, appuyé par madame Alia Hassan-Cournol, propose d'amender la proposition de la façon suivante :

ATTENDU que la rue Notre-Dame est un axe important de camionnage en raison de la proximité des activités industrielles et du Port de Montréal;

ATTENDU que les travaux de réfection majeure de cette artère sont attendus de longue date par la population de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

ATTENDU que le trafic sur cette artère s'est intensifié sur tout le territoire de l'arrondissement en raison du chantier du pont-tunnel;

ATTENDU que cette utilisation entraîne une dégradation accélérée de la chaussée ainsi que de sa dalle structurelle;

ATTENDU que l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a interpellé les différents titulaires du Ministère des transports et de la mobilité durable (MTMD) depuis plus d'un an sur les effets du chantier du pont-tunnel dans l'arrondissement, notamment sur la rue Notre-Dame;

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL, Éric Alan CALDWELL

Que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de financer des passages réguliers d'une colmateuse sur la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, pour toute la durée des travaux du pont-tunnel, en compensation pour le camionnage accru que cette rue a reçu pendant le chantier.

Que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve demande que le ministère des Transports et de la Mobilité durable finance les travaux de réfection de la rue Notre-Dame, sur le territoire de MHM au terme du chantier du pont-tunnel, et ce, à titre de réparation pour les préjudices subis par la population durant ce chantier.

#### **L'AMENDEMENT EST MIS AUX VOIX**

**Votent en faveur:** Éric Alan CALDWELL  
Alia HASSAN-COURNOL

**Votent contre:** Alba ZUNIGA RAMOS  
Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement substitut demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS se prévaut de son droit de vote et vote pour l'amendement proposé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

La proposition est adoptée tel que amendée.

70.02

---

#### **Levée de la séance.**

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 21 h 45.

70.03

---

---

Pierre LESSARD-BLAIS  
maire d'arrondissement

---

Annick BARSALOU  
secrétaire d'arrondissement substitut

---